

DECISION N° 45-2022
portant signature de la convention de prêt d'une remorque "Savoir Rouler à vélo" avec l'UNSS 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220701-DAJ-DEC-22-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le projet de convention avec l'UNSS 27;

Considérant le projet de séjour du service jeunesse;

Considérant la proposition du service Départemental UNSS de l'Eure de mettre à la disposition de la ville une remorque contenant des vélos, des trottinettes et du matériel pédagogique ;

DECIDE :

De valider la convention de prêt de l'UNSS 27 pour le projet de séjour du service jeunesse ci-annexée

A Bernay, le 20 juin 2022

Marie-Lyne VAGNER